



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

enseignants

Question écrite n° 57335

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Baeumler attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le financement de l'acquisition du matériel informatique des personnels de l'éducation nationale. La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication et l'introduction du multimédia dans les classes rencontrent l'assentiment du personnel éducatif. Cependant, l'éducation, du développement de l'enseignement en ligne à la mise à la disposition d'un e-mail gratuit pour les enseignants et les élèves nécessite l'adaptation des outils informatiques mis à disposition du personnel éducatif. En effet, la création d'un bureau virtuel de l'enseignant permettant à la fois la diffusion de nouvelles méthodes de pédagogies appliquées au numérique et le dialogue entre les enseignants et leur administration doit s'accompagner de la création de bureaux réels dotés d'équipements informatiques, au sein des établissements scolaires ou au domicile des personnels de l'éducation nationale. Il lui demande donc si le ministère de l'éducation nationale, parallèlement à la généralisation de l'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication à la pédagogie et au développement du projet du e-professeur, va mettre en place des dispositifs d'accompagnement pédagogique et technique et favoriser par un plan d'aides l'acquisition individuelle du matériel d'équipement informatique des personnels de l'éducation nationale.

### Texte de la réponse

La généralisation des usages pédagogiques des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) nécessite la prise en compte des besoins particuliers dans le domaine de la communication à l'école, notamment entre les enseignants. Il s'agit là d'une préoccupation majeure. Afin que l'enseignant puisse trouver des conditions adaptées au développement des usagers pédagogiques, un certain nombre de services doivent être mis à sa disposition (espaces de communication et d'échanges, moyens d'accès aux ressources de son établissement depuis son domicile). C'est sur cette prise en compte du nomadisme lié aux fonctions éducatives que le ministère fait actuellement porter ses efforts, avec la mise en oeuvre du projet « bureau virtuel de l'enseignant ». Ce projet se présente effectivement sous la forme d'un portail de services destiné à tout personnel de l'éducation nationale, permettant d'accéder à un environnement de travail personnalisé et simple d'emploi, depuis tout poste connecté à internet (dans l'établissement, au domicile ou d'un poste nomade). De n'importe lequel de ces points d'accès, l'utilisateur disposera d'un environnement de communication (recevoir sa messagerie, espace de stockage privé pour disposer de ses documents personnels, espace de publication permettant de mettre des documents en consultation auprès d'un large public dont les élèves et leurs parents, ateliers mis à disposition de groupes d'usagers). Ce portail permettra dans le même temps de bénéficier d'une information personnalisable par le biais de canaux d'information, et d'accéder d'une manière simplifiée et sécurisée à des applications nécessitant une authentification (applications institutionnelles, administratives ou pédagogiques notamment). Ouvert et évolutif, le bureau virtuel de l'enseignant, développé sur la base de logiciels libres et des standards ouverts d'internet, prendra en compte de nouvelles applications, au fur et à mesure de l'évolution des technologies et des besoins des personnels. Dans cet esprit, il sera mis en oeuvre progressivement dans les académies, afin de permettre à

l'ensemble des acteurs de participer à son évolution. Son déploiement a ainsi débuté en juin 2001, pour s'achever au cours de l'année 2004. Ces espaces de communication et d'échange s'inscrivent ainsi dans le cadre d'une démarche globale et cohérente d'accompagnement dans la généralisation de l'usage pédagogique de TICE. Le ministère s'est aussi préoccupé des questions d'équipement. Répondant à une initiative du ministère, des offres spécifiques destinées aux enseignants pour leur équipement personnel en micro-ordinateurs ont pu être mises sur le marché au début de l'année 1999 par des constructeurs ou des distributeurs. Dans un contexte global de baisse de prix et de multiplication des offres promotionnelles, ces mesures incitatives ont reçu un accueil limité. De fait, elles s'adressent à un public spécifique qui, en moyenne, est déjà beaucoup plus équipé que les foyers français (selon une enquête réalisée à l'automne 2000 par Démoscopie, 57 % des enseignants sont équipés d'internet à domicile), et semblent à ce titre insuffisamment déterminantes. Les priorités du ministère sont donc aujourd'hui la poursuite de l'équipement des établissements scolaires et l'accompagnement de l'offre pédagogique. Cet accompagnement se traduit également par la mise en oeuvre, pour l'ensemble du ministère de l'éducation nationale, d'un schéma stratégique des systèmes d'information et de télécommunications (S3IT). Ce schéma directeur associe dans une démarche globale et cohérente l'informatique de gestion aux projets pédagogiques, pour une prise en compte du système éducatif dans son ensemble et une optimisation des moyens. Six grands projets sont conduits dans le cadre du S3IT, et en particulier celui concernant l'assistance aux utilisateurs, enjeu majeur de la réussite de la généralisation, pour lequel plusieurs académies ont un projet structuré en cours de mise en oeuvre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Baeumler](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57335

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 février 2001, page 733

**Réponse publiée le :** 22 octobre 2001, page 6064